

## Tarifs de chantier dès le 1.1.2019

### 1. Electricité

Dès réception de l'avis d'installation provisoire de l'entreprise électrique, pose d'un compteur de chantier, aux tarifs suivants :

#### 1.1 Maison individuelle

Tableau de chantier CHF 300,-- (taxe unique)

#### 1.2 Immeuble (+ d'un appartement ou assimilé)

Tableau de chantier CHF 500,-- (taxe unique)

#### 1.3 Tarif de l'énergie et de l'acheminement

Energie (consommation compteur)	CHF 0,132 / kWh
Acheminement (consommation compteur)	CHF 0,136 / kWh
Abonnement énergie	CHF 3,-- / mois
Abonnement acheminement	CHF 8,-- /mois

Les PCP, services-système et RPC ne sont pas inclus dans les tarifs ci-dessus.

NB. L'introduction définitive et les compteurs ne sont posés qu'après le paiement des taxes de raccordement. La consommation est facturée au tarif de chantier jusqu'à la réception de tous les documents relatifs audit chantier et du rapport de sécurité électrique.

Le permis d'habiter sera délivré par le service technique (demande de rendez-vous à faire au 027 747 11 31).

### 2. Eau

#### 2.1. Maison individuelle

Forfait CHF 300,-- (taxe unique)

#### 2.2. Immeuble (+ d'un appartement ou assimilé)

Forfait (base + communs)	CHF 300,--
Pour chaque unité locative (UL) supplémentaire	CHF 100,--

NB. Nous nous réservons le droit d'exiger la pose d'un compteur provisoire pour la durée du chantier. Le compteur est délivré dans nos bureaux sur la base d'une demande écrite avec schéma (taxe de CHF 300,--). La consommation sera facturée au prix de CHF 1,80/m<sup>3</sup>

Tous les tarifs s'entendent TVA non comprise.